



**DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EHPAD**

Nombre d'élus en exercice : 11
 Nombre d'élus présents : 6
 Nombre d'élus ayant pris part au vote : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 14h00 en séance ordinaire au CCAS de LANNEMEZAN, 308 rue Alsace Lorraine 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de Bernard PLANO.

Présents : Mmes, MM BAQUE, MEJAMOLLE, PIQUE, SENTAGNE MONEGO et PLANO

Absents excusés : Mmes Mr NOGUES, ORTE, PELISSIER, ROUILLON et DA BENTA

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

Objet : APPROBATION DE L'ERRD 2024 – C.C.A.S./E.H.P.A.D. (Annexe 3)

Le conseil d'administration,

Après s'être fait présenter l'EPRD 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faire de l'ERRD 2024 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE-SOINS	TOTAL
Dépenses réalisées	1 473 001,98 €	1 696 924,89 €	3 169 926,87 €
Recettes réalisées	1 402 944,33 €	1 549 116,29 €	2 952 060,62 €
Résultat net comptable 2024	-70 057,65 €	- 147 808,60 €	-217 866,25 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation et de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définis tel que résumés ci-dessus,
4. Propose l'affectation des résultats 2024 :

	FONCTIONNEMENT	
	Résultat comptable 2024	Proposition affectation du résultat
Hébergement	-70 057,65 €	Compte 11931 : report à nouveau déficitaire : -70 057,65 €
Dépendance-soins	-147 808,60 €	Compte 1068632 : réserve de compensation des déficits : -95 055,12 € Compte 1068732 : réserve de compensation des charges d'amortissement : -52 753,48€

Le Président entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Président ne prend pas part au vote

ADOPTE

La proposition d'affectation des résultats 2024

Pour copie conforme,

Le Président,

Affiché le



FRANCOISE PIQUE
VICE-PRESIDENTE DU CCAS
ADJOINTE AU MAIRE
LANNEMEZAN